

Le Manoir des Jésuites du Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil des Monuments et Sites du Québec a appris avec intérêt que la Ville de Trois-Rivières souhaitait se porter acquéreur du manoir des Jésuites du Cap-de-la-Madeleine. C'est avec un grand étonnement toutefois que nous avons pris connaissance du projet de la Ville d'en faire une reconstitution historique préservant uniquement le bâti de 1742 et négligeant tout les apports successifs, niant ainsi l'évolution du bâtiment, son histoire et son adaptation aux besoins du milieu.

L'aspect actuel du bâtiment, avec le surhaussement de 1903 dans le style du Second Empire, est harmonieux et élégant. Il a le mérite de conserver l'intégrité du rez-de-chaussée de 1742 et offre un bel exemple de transformation et de densification du milieu bâti mettant en valeur les deux types de construction et illustrant merveilleusement bien la popularité et la fréquentation croissante du Cap-de-la-Madeleine au XXe siècle. Les traces de son évolution font maintenant partie intégrante du bâti d'origine et contribuent grandement à sa valeur patrimoniale, comme l'ont très bien démontré la citation municipale et l'étude de la firme Patri-Arch de 1999 et 2001.

Prendre le parti de reconstituer un bâtiment à une étape antérieure et de nier son évolution ne correspond pas à la pratique de conservation du patrimoine actuelle. Si cette approche a connu ses heures de gloire dans les années 1960 et 1970, ce type de pratique est maintenant proscrit partout, ici comme ailleurs dans le monde. Les grands principes actuels de préservation du patrimoine encouragent plutôt une mise en valeur du bâti qui tient compte de son évolution et incitent les intervenants à limiter les interventions de démolition aux seuls ajouts non significatifs ou non cohérents pour l'ensemble. Or, l'addition de 1903 au manoir des Jésuites est directement tributaire de l'histoire du lieu et reflète très bien les tendances architecturales et fonctionnelles du début du XXe siècle.

Le bâtiment se prête à de nombreuses requalifications dans sa volumétrie actuelle et une intervention visant à réduire son volume ne contribuerait d'aucune façon à simplifier ce processus, d'autant plus que la firme Patri-Arch avait clairement laissé savoir dans son rapport de 1999 que « retourner à la volumétrie originelle d'un étage serait très coûteux en plus d'aller à l'encontre des grands principes de restauration ». De nombreux collaborateurs experts du CMSQ abondent en ce sens et se questionnent sur l'argument économique d'une telle intervention.

En prenant en considération toute l'importance que la Ville de Trois-Rivières accorde à son patrimoine, la citation du manoir par la Ville en 2001 et les études déjà réalisées qui établissent clairement la valeur patrimoniale du manoir dans son intégralité, le CMSQ invite la Ville de Trois-Rivières à reconsidérer la nature de son intervention et à prendre en considération l'histoire du lieu sous toutes ses facettes.